PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
LE 09 AVRIL 2025

Présents : M. BONNET, Président, Mme MATHIEU, vice-présidente, Mmes BOIS, BOURGEOIS, CARBONE, HEILLIETTE, SPALANZANI, LE BARRILLEC (arrivée à18h15), THENOZ M. BOIS.

Pouvoirs : Mme ANGLEYS (donne pouvoir à Mme SPALANZANI), Mme DESCHARRIERES (donne pouvoir à Mme CARBONE), Mme HERA (donne pouvoir à M. BONNET), M. PISON (donne pouvoir à Mme THENOZ), M. MICHALINA (donne pouvoir à Mme BOURGEOIS).

Absent(e)s : Mmes BRULEBOIS-VIOTTO, HALLÉ.

Secrétaire de séance : Anna GUGLIELMI DUMEE

Le procès-verbal du 24 février 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération n°01 – Budget CCAS 2025 – Budget supplémentaire avec reprise de résultat N-1

Monsieur Dominique BONNET, Président du C.C.A.S donne la parole à Stéphane Roux du service finances pour présenter aux membres du Conseil d'Administration le budget supplémentaire pour l'exercice 2025.

Section de fonctionnement :

Article 611 : + 10 830 € concerne les subventions accordées par la commission des financeurs pour les ateliers dédiés à la communication pour les aidants animés par Madame Sandrine LOCATELLI et les ateliers « Booster sa cognition » animé par Madame Elodie FRANÇOIS.

Article 6182 : + 50 € concerne abonnement BURDA pour les cours de couture rappel sur 2024.

Article 6231 : + 50 € concerne appel d'offre marché portage repas, complément au montant déjà réglé.

Article 62878 : + 675 € concerne remboursement aux participants cours d'anglais suite à absence de l'intervenante.

Section investissement :

Article 001 : + 50 € Déficit d'investissement 2024 reporté

Article 2744 : + 1000 € prêt d'honneur.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes pour un montant de 11 655 €, la section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes pour un montant de de 1 050 €.

Les membres du Centre Communal d'Action Sociale à l'unanimité de ses membres présents et représentés approuvent le budget Supplémentaire.

Délibération n°02 – Budget CCAS 2025 – Projet Humanitaire – Pompiers Humanitaires Solidaires

Madame Marie-Béatrice MATHIEU, vice-présidente du C.C.A.S propose le versement de la subvention de 2 000 € sollicitée par les Pompiers Humanitaires Solidaires. Cette subvention a fait l'objet d'une inscription au Budget Primitif 2025 dans le cadre des projets humanitaires.

Cette ONG soutient les secteurs de la sécurité civile et de la santé. PHS a le projet de réhabiliter sur Madagascar un centre de santé situé à Bemanonga à 15 kms de Morondava.

Les membres du Centre Communal d'Action Sociale à l'unanimité de ses membres présents et représentés approuvent cette décision.

Délibération n°03 : Remboursement de neuf séances de cours d'anglais saison 2024/2025

Marie-Béatrice MATHIEU, vice-présidente du CCAS, informe, que suite à l'absence de Madame Susan BETTS, professeur d'anglais, neufs séances n'ont pu être assurées, en conséquence le CCAS remboursera la somme de 37,50 € à chacun des 18 participants.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration du CCAS, à l'unanimité de ses membres présents et représentés approuvent cette délibération

Délibération n°04 : Sortie Seniors du 14 mai 2025 Visites – restaurant

Madame Marie-Béatrice MATHIEU, vice-présidente du CCAS propose une sortie à la journée le mercredi 14 mai 2025 :

- Visite guidée du Château de Vaulserre à Saint-Albin-de-Vaulserre
- Déjeuner au restaurant Le Relais St Hubert à Burcin
- Visite Musée Archéologique de Paladru

La montant pour les participants est fixé à 60 €. Il sera dégressif en fonction du quotient familial selon la grille annexée à la délibération.

Les membres du Centre Communal d'Action Sociale à l'unanimité de ses membres présents et représentés approuvent cette décision.

Délibération n°05 : Prêt d'honneur

Madame Marie-Béatrice MATHIEU, Vice-Présidente, présente la demande d'aide concernant Madame De G. H.

Pour rappel, suite à un héritage familial, elle est devenue propriétaire d'un logement à Grenoble. Les biens dont Madame De G. H.a hérités la mettent en difficulté en raison de nombreuses charges liées à la succession.

Madame De G. H. a soldé le prêt d'honneur qui lui avait été accordé en 2023. Elle a tenu ses engagements de remboursement.

Madame De G. H. avait sollicité un prêt de 2 000 €. Le Conseil d'Administration a décidé, d'accorder 1 800 €. Il a été spécifié d'informer le demandeur que ce prêt sera le dernier accordé en raison de ce bien immobilier reçu en héritage qui devrait rééquilibrer son budget.

Madame De G. H. pourra rembourser à compter de début mai 2025 à hauteur de 100 € par mois.

Les membres du CCAS autorisent Monsieur Dominique BONNET, Président, à signer la convention avec Madame De G. H.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration du CCAS, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, approuvent cette décision.

Fin de la séance à 19h00

La Secrétaire,
Anna GUGLIELMI DUMEE

Le Président du CCAS,
Dominique BONNET

C.C.A.S. de MONTBONNOT-St-MARTIN (Isère)